

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 30/06/2015 à 19 heures 00**  
**Mairie de St Sorlin d'Arves**

Convocation à la réunion faite le 30/06/2015

**PRESENTS** : MM. BALMAIN Robert, VERMEULEN Jean, BAUDRAY Sandrine, BAUDRAY Fabrice, DIDIER Christian, CHAIX Michel,

**ABSENTS** : MM. BALMAIN Bernard (pouvoir donné à BAUDRAY Sandrine), NOVEL Yoann (pouvoir donné à BALMAIN Robert), DIDIER Guy (pouvoir donné à BAUDRAY Fabrice), CABARET Valérie, GHABRID Karim

**1/ Modification de l'affectation des résultats 2014 Commune et Remontées Mécaniques**

**Décision** : Suite à une erreur matérielle, affectation du résultat cumulé 2014 de fonctionnement de la Commune soit 570 593.63 € comme suit : 263 045.60 € au compte 1068 recettes investissement et 307 548.03 € au compte 110 report à nouveau. Annule et remplace la délibération du 04/05/2015 n°2015-23.

Affectation du résultat cumulé 2014 de fonctionnement des Remontées Mécaniques soit 438 022.71 € comme suit : 437 442.98 € au compte 1068 recettes en investissement et 579.73 € au compte 110 report à nouveau. Annule et remplace la délibération du 04/05/2015 n°2015-20.

**2/ Modifications budgétaires 2015 budgets de la Commune et des Remontées Mécaniques**

**Décision** : suite à une erreur matérielle, modification du budget primitif 2015 de la Commune comme suit :

Section Fonctionnement :

Dépenses

Compte 65738 : + 33000 €

Compte 023 : - 165 036.80 €

Recettes

Compte 002 : - 132 036.80 €

Section Investissement

Dépenses

Compte 2041642 : - 33 000 €

Recettes

Compte 021 : - 165 036.80 €

Compte 1068 : + 132 036.80 €

Suite à une erreur matérielle, modification du budget primitif 2015 des Remontées Mécaniques comme suit :

Section Fonctionnement :

Recettes

Compte 002 : - 33 000.00 €

Compte 748 : + 33 000.00 €

Section Investissement

Recettes

Compte 1068 : + 33 000 €

Compte 1413 : - 33 000 €

**3/ Subvention du budget de la commune au budget des remontées mécaniques : modificatif**

**Décision** : versement d'une subvention du budget de la Commune au budget des Remontées Mécaniques s'élevant à 33000 € en section de fonctionnement (du compte 65738 au compte 748) pour le règlement des indemnités de passage et s'élevant à 45371 € en section d'investissement (du compte 2041642 au compte 1314) pour le règlement des annuités d'emprunt. Cette délibération annule et remplace la précédente du 07/04/2015.

#### **4/ Régularisation foncière par voie d'échange entre la Commune et la Copropriété Résidence Rive Droite (les Balcons des neiges)**

**Décision :** Approbation du plan de division et d'échange réalisé par le Cabinet Ge-Arc, après rappel que cette régularisation foncière par voie d'échange intervient suite à la réalisation par la Commune du cheminement piéton entre la résidence et la RD 926 sur le terrain de la copropriété pour 114 m<sup>2</sup> et qu'en contrepartie, la Commune transmet à la Copropriété une partie de la parcelle B1286 pour 46 m<sup>2</sup>. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **5/ Mode de répartition dérogatoire libre du FPIC et prise en charge de la contribution FPIC par la communauté de communes de l'ARVAN**

**Décisions :** validation de la prise en charge de la totalité du prélèvement FPIC pour 2015, soit la somme de 267 338 euros, par la communauté de communes de l'ARVAN, aucun prélèvement ne sera dès lors appliqué à la commune de Saint Sorlin d'Arves, au titre du FPIC 2015 ; et autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la décision.

#### **6/ Restauration de l'Eglise Saint Saturnin : travaux du mur d'enceinte du cimetière et de l'Eglise**

**Décisions :** Approbation du projet de réfection du mur d'enceinte et notamment le devis de l'Entreprise GOCDU s'élevant à 43200 € HT soit 51840 € TTC. Rappelle que ces travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière et de l'Eglise comportent un caractère d'urgence pour la sécurité de tous. Dit que ces travaux seront réalisés en deux tranches : une en 2015 et la deuxième en 2016. Dit que les travaux de drainage de l'édifice seront réalisés en 2016. Demande au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Savoie (STAP) une subvention pour les travaux d'urgence du mur d'enceinte du cimetière et de l'Eglise. Demande le maintien pour 2016 du dossier de demande de subvention déposé en 2013 et dit que les travaux afférents à ce dossier seront réalisés à compter de 2016. Dit que cette dépense a été prévue au budget principal de la Commune 2015. Autorisation à Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **7/ Requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble de Monsieur NOURRY Bernard contre la Commune : permis de construire n°PC7328014R1006 refusé le 4 juillet 2014 : autorisation donnée à Mr le Maire pour ester en justice et prendre un avocat**

Monsieur le Maire :

- fait part au conseil municipal de la requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble de Monsieur NOURRY Bernard contre le refus du permis de construire n° PC7328014R1006 du 4 juillet 2014
- Demande l'autorisation d'agir en justice au titre de ce dossier et de prendre avocat.
- Invite le Conseil Municipal à formuler son avis.

#### **Décisions :**

Autorisation à Monsieur le Maire à ester en justice au titre de la procédure susmentionnée et à désigner Maître Eric LE GULLUDEC, Avocat, 28 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE pour représenter la Commune de Saint Sorlin d'Arves devant la juridiction administrative.

Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles pour le suivi de ce dossier.

#### **8 / Motion de la Fédération des Maires de Savoie pour sensibiliser la population savoyarde sur la situation budgétaire de nos communes et intercommunalités du fait de la réduction des dotations de l'Etat.**

#### **Décisions :**

Approbation de la proposition de motion transmise par la Fédération des Maires de Savoie.

Autorisation à Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.